



ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1702

Aux personnes intéressées par un projet de règlement
sur les ententes relatives à des travaux municipaux

Conformément à l'article 126 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), AVIS PUBLIC est donné que, lors de la séance du 6 mars 2023, le conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro 1702 intitulé : « **Règlement modifiant le règlement numéro 1473 sur les ententes relatives à des travaux municipaux** ».

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement numéro 1473, notamment en :

- ajoutant les définitions de « Comité de croissance » et de « Service à la communauté » et en clarifiant la définition de « Travaux de surdimensionnement »;
- modifiant les pourcentages lors de la remise du dépôt de garantie pour le scénario G;
- augmentant de 3 % le taux d'intérêt pour le paiement de la quote-part;
- ajoutant un terme pour les demandes préliminaires acceptées après le 31 décembre 2019;
- déterminant les modalités applicables pour la réalisation de travaux suite à une demande préliminaire acceptée après l'entrée en vigueur du règlement;
- modifiant les « Garanties financières » à être fournies par le requérant pour les scénarios G et H et en diminuant de 5 % le montant pour la garantie d'entretien;
- ajoutant certaines précisions relativement à la cession de parcs ou de terrains de jeux par le requérant à la Ville.

Ce projet de règlement, non susceptible d'approbation référendaire, vise l'ensemble du territoire de la Ville de Bécancour.

Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le **lundi 3 avril 2023 à 18 h 30**, à la salle du Conseil, située à l'hôtel de ville, au 1295 avenue Nicolas-Perrot, Bécancour. Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou un autre membre du conseil désigné par la mairesse expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Ville de Bécancour, le 15 mars 2023.

M^e Isabelle Auger St-Yves
Greffière de la Ville